



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 084-218400828-20230328-DCM2023_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mars 2023

Délibération n° 2023_011

Date de convocation : 22/03/2023

Membres en exercice : 19
Votants : 17 (le maire sort)

POUR : 13

CONTRE : 2 MARTIN-AMIOT

ABSTENTION : 2 BASTOGNE-
MOURIER

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

23-03-23



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-huit Mars à vingt HEURES trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO, Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Bernard LE DILY, Julien SANCHEZ, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL, Rima DELARRAT, Jean-Pierre AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Rafaële MOURIER, Lionel MARTIN

Procurations : Claude BOISSON pouvoir à Régis SILVESTRE, Bernard LECOMTE pouvoir à Isabelle CHANTREL, Frédéric MOURIES pouvoir à Bernard LE DILY et Christel VITALBO pouvoir à Patrick CHAVADA

Absent Excusé : Frédéric FARINA,

Secrétaire : Bernard LE DILY, assisté de Nathalie ORBAN, attachée territoriale.

BUDGET / Compte Administratif 2022

Patrick CHAVADA, 1^{er} adjoint, préside la séance. Le maire sort pour le vote

Le Conseil Municipal réuni sous ma présidence, délibérant sur le compte administratif de l'exercice : 2022 dressé par Monsieur Régis SILVESTRE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMpte ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	22 494,16 €			642 441,80 €	22 494,16 €	642 441,80 €
Opérations de l'exercice	870 452,59 €	1 103 693,73 €	2 503 920,15 €	3 003 604,71 €	3 374 372,74 €	4 107 298,44 €
TOTAUX	892 946,75 €	1 103 693,73 €	2 503 920,15 €	3 646 046,51 €	3 396 866,90 €	4 749 740,24 €
Résultats de clôture		210 747,98 €		1 142 126,36 €	- €	1 352 874,34 €
Restes à réaliser	2 099 440,33 €	924 495,40 €			2 099 440,33 €	924 495,40 €
TOTAUX CUMULES	2 099 440,33 €	1 135 243,38 €		1 142 126,36 €	2 099 440,33 €	2 277 369,74 €
RESULTATS DEFINITIFS	964 196,95 €			1 142 126,36 €		177 929,41 €

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du 1er adjoint au maire et après en avoir délibéré à la majorité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2022 du budget principal

- APPROUVE l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire



Le secrétaire Bernard LE DILY,
Adjoint au maire